

Territoires

Ille-et-Vilaine et
Morbihan

Le magazine des assurés de la Fédération MSA des Portes de Bretagne

Trimestriel

Octobre 2009 - n° 11

page
3



Déclaration de situation
pour les 16/21 ans

Protection sociale

page
6

Elections
MSA 2010

Les Elections MSA 2010

Vie mutualiste

page
8



Le dépistage du cancer
du sein

Prévention

Dossier

pages
4/5

*La MSA accompagne
les familles agricoles
en difficulté*



santé
famille
retraite
services

L'essentiel
et plus encore

2 Actualités

- Le RAPS, un document pour responsabiliser
- Aide à la Complémentaire Santé De nouveaux barèmes
- Parcours de soins : une feuille de soins bien remplie

3 Protection sociale

- Les cotisations annuelles 2009
- Un seul centre de paiement : Bruz
- L'option pour une assiette annuelle N-1
- Retraite : amélioration de la surcote
- Campagne d'envoi des RIS/EIG
- Famille : des justificatifs scolaires à retourner

4/5 Dossier

- La MSA accompagne les familles agricoles en difficulté

6 Vie mutualiste

- Les élections MSA 2010 Agir pour votre protection sociale

Prévention

- Les zoonoses Des maladies toutes bêtes ?
- La prévention des Troubles Musculo Squelettiques (TMS)

7 Page départementale

8 Autres horizons

- L'association Les Hardys Béhelec

Agenda

Internet

- Attention au "Phishing"

Directeur de la publication : Jacques ROLLAND
 Réalisation : Fédération MSA des Portes de Bretagne - Illustrations : Fédération MSA des Portes de Bretagne - CCMSA Service Images : T. Lanné, N. Le Corre, M. Josse - Site Office Online - Digital Vision Impression - IMAYE GRAPHIC, 96 Bd Henri Becquerel - BP 2159 ZI des Touches - 53021 LAVAL Cedex 9 - Tirage : 102 600 exemplaires - Dépôt légal : octobre 2009 - n°ISSN 1958-3788 - Prix en euros : gratuit CPPAP 1109 M 06700.



■ Santé

**Le RAPS (Relevé Annuel de Prestations Santé)
 Un document pour responsabiliser**

La réforme de l'assurance maladie fait obligation aux MSA d'informer leurs assurés du montant des prestations versées au cours d'une année. L'objectif est de permettre à chacun de mieux mesurer l'effort de solidarité qui s'exerce à l'égard des personnes malades ayant besoin de soins.

Ainsi, le Relevé Annuel des Prestations Santé 2008 est joint au premier décompte de remboursements de soins adressé entre septembre et décembre.

Ce document, qui concerne les prestations réglées l'année précédente, récapitule l'ensemble des frais remboursés ou versés

directement aux professionnels et établissements de santé : soins et examens médicaux, séjour à l'hôpital, dépenses pharmaceutiques, indemnités journalières... ■

Connaissez-vous le coût de certains soins ?

- une journée en service de réanimation à l'hôpital s'élève en moyenne à 1 430 € ;
- un séjour à l'hôpital pour une opération de l'appendicite coûte en moyenne 2 450 € ;
- un examen d'IRM (Imagerie par Résonance Magnétique) coûte en moyenne 350 € ;
- un bilan lipidique (exemple : recherche de cholestérol) représente un coût de 15 €.

**Aide à la Complémentaire Santé (ACS)
 De nouveaux barèmes**

L'ACS est un dispositif qui permet de bénéficier d'une réduction de cotisations sur son contrat d'assurance complémentaire (sous conditions de ressources).

Il existe désormais 4 tranches selon l'âge de la personne :

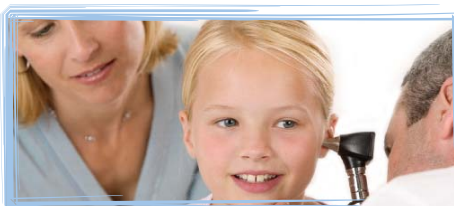
Tranches d'âges	Montant de l'aide
Pour les moins de 25 ans	100 €
De 25 à 49 ans	200 €
De 50 à 59 ans	350 €
Pour les 60 ans et plus	500 €

Les montants annuels de l'aide varient en fonction de l'âge de chaque bénéficiaire. Ils ont été revalorisés pour les nouveaux contrats ou ceux reconduits à compter du 1^{er} août 2009.*

* Pour les contrats en cours à cette date, les montants annuels précédents continuent de s'appliquer jusqu'au renouvellement éventuel de l'aide.

Parcours de soins

Une feuille de soins bien remplie



Le dispositif applicable depuis le 1^{er} janvier 2006 prévoit une majoration de la participation de l'assuré de plus de 16 ans qui ne respecte pas le parcours de soins coordonnés ou qui n'a pas choisi son médecin traitant.

Une consultation chez un médecin spécialiste doit avoir été préalablement prescrite par le médecin traitant sauf en cas d'accès direct autorisé chez un ophtalmologiste, un gynécologue ou un psychiatre pour les patients de moins de 26 ans.

Les informations liées au parcours de soins (médecin traitant, accès direct autorisé ou cas particuliers) doivent être indiquées sur la feuille de soins par le professionnel de santé sous sa responsabilité. ■



■ Cotisations

Les cotisations annuelles 2009

Comme chaque année à pareille époque, la MSA procède au calcul des cotisations pour l'année. La date limite de paiement du solde en cas de règlement par chèque est fixée au 25 novembre.

Les taux des cotisations sociales Santé, Famille, Retraite et Retraite Complémentaire Obligatoire restent inchangés par rapport à ceux de 2008.

Les contributions encaissées par la MSA et reversées à des organismes

tiers sont également stables, mis à part le taux d'appel de la contribution VIVEA ("Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant"), fixé à 0,45 % dans la limite du plafond de la Sécurité Sociale, au lieu de 0,36 % en 2008. La contribution forfaitaire des collaborateurs d'exploitation est fixée à 34 €.

Vous trouverez le barème détaillé des cotisations 2009 ainsi que toutes les informations utiles pour leur calcul sur notre site internet : www.msaportesdebretagne.fr ■

■ Retraite

Amélioration de la surcote

Le Gouvernement a souhaité rendre plus attractif le dispositif de surcote. Celui-ci est destiné à encourager la poursuite d'activité des assurés de plus de 60 ans qui justifient de la durée d'assurance ouvrant droit à une retraite à taux plein.

Le taux de surcote est fixé par voie réglementaire à 1,25 % pour tous les trimestres supplémentaires d'activité accomplis à compter du 1^{er} janvier 2009. Il était auparavant fixé à 0,75 % du 1^{er} au 4^{ème} trimestres de poursuite d'activité, puis 1 % au-delà du 4^{ème} trimestre et 1,25 % pour chaque trimestre accompli après 65 ans.

Par ailleurs, pour les salariés retraités à compter du 1^{er} avril, la surcote est calculée sur la base du montant de pension avant comparaison avec le minimum contributif, la surcote ainsi déterminée s'ajoutant au montant minimum. ■

Campagne d'envoi des RIS/EIG

Le **Relevé de Situation Individuelle** concerne cette année les assurés nés en 1959, 1964 et 1969 et l'**Estimation Indicative Globale** concerne les assurés nés en 1952 et 1953. En fonction des mois et année de naissance, le planning d'envoi s'échelonne entre début septembre et mi-décembre.

ATTENTION : pour les Non Salariés Agricoles, compte tenu des délais très courts pour la mise en œuvre de la majoration 2009, les montants figurant dans l'EIG sont indiqués hors majoration éventuelle. ■

■ Famille

Des justificatifs scolaires à retourner

La rentrée scolaire est souvent synonyme de nombreux frais. Néanmoins, les familles peuvent prétendre à certaines aides sous présentation de justificatifs.



L'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) pour les 6/16 ans est attribuée automatiquement en fonction des critères de ressources. Pour les 16/18 ans, cette prestation ne peut être versée que sur présentation d'un certificat de scolarité ou d'un contrat d'apprentissage (le salaire perçu devant être inférieur à 55 % du SMIC). Pour la tranche d'âge 18/21 ans, cette justification se fait à l'aide d'un imprimé "Déclaration de situation".

Rappel : un enfant est considéré à charge jusqu'à 20 ans (voire 21 ans pour le complément familial et l'aide au logement), sous réserve d'avoir un revenu inférieur à 55 % du SMIC.

Ces documents ont été demandés aux familles concernées en septembre. Leur non-retour pourrait entraîner une réduction voire une suspension des prestations familiales. ■

Si vous êtes confronté à des difficultés conjoncturelles avérées, notamment en raison d'une crise économique touchant vos productions, vous pouvez contacter notre Service Recouvrement (02 99 01 82 01) pour la mise en place de plans de paiements ou d'aides éventuelles ainsi que notre Service d'Action Sociale (site 35 : 02 99 01 80 20 ou site 56 : 02 97 46 54 01) pour des informations et un accompagnement personnalisés.

Un seul centre de paiement : Bruz

Le regroupement des MSA d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan a permis de modifier notre organisation en vue d'améliorer l'efficacité et la qualité du service. Le Service Recouvrement est ainsi désormais basé en Ille-et-Vilaine.

Tous les règlements de cotisations par chèque et les courriers relatifs au paiement des cotisations (demande de plan de paiement, demande de remise de majorations de retard...), doivent désormais être adressés à la :

MSA des Portes de Bretagne
Service Recouvrement
Porte de Ker-Lann
Rue Charles Coudé - BRUZ
35027 RENNES CEDEX 9
Tél : 02 99 01 82 01

Les dossiers cotisations (affiliation, déclarations, calcul, appels...) continuent à être gérés au niveau de chaque département.

En cas d'option pour le prélèvement mensuel, le solde à payer est étalé sur les derniers mois de l'année. Le choix de ce dispositif est possible à tout moment de l'année. L'échéancier des prélèvements est fixé en janvier puis revu en octobre pour tenir compte du solde annuel des cotisations. Vous pouvez demander un formulaire auprès de votre interlocuteur habituel du Service Aux Entreprises ou le télécharger sur le site www.msaportesdebretagne.fr ■

L'option pour une assiette annuelle N-1

La demande doit être effectuée sur un imprimé spécifique au plus tard le 30 novembre. L'option ne prendra effet que pour le calcul des cotisations de l'année suivante.

Attention aux conséquences : ce choix implique un engagement pour une période de cinq années civiles, renouvelable tacitement pour la même durée, sauf dénonciation. ■



La MSA accompagne les familles agricoles en difficulté

Dans le contexte actuel des crises agricoles qui touchent nos départements d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan dans les secteurs laitier, porcin, cunicole, ostréicole et fruits et légumes, la MSA accroît son rôle d'accompagnement des familles en difficulté.

Le Fonds de Solidarité des Crises Agricoles (FSCA), géré par la MSA, permet aux MSA d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan d'accorder au cas par cas des reports ou des plans de paiement des cotisations aux producteurs victimes de crises.

De plus, une attention toute particulière est portée vers les exploitants les plus en difficulté (jeunes agriculteurs, agriculteurs obligés d'arrêter leur activité, situations familiales et sociales difficiles...) qui peuvent solliciter des prises en charge partielles de cotisations.

En 2009, dans le cadre du plan d'urgence pour l'agriculture, financé à parts égales par le Ministère de l'Agriculture et la MSA, cette dernière va prendre en charge, au cas par cas et sur demande, les cotisations des agriculteurs en difficulté. A cet effet, 30 millions d'euros seront répartis entre les différentes filières en crise (tempête Klaus, crises laitière, porcine, viticole, ostréicole, fruits et légumes).

Par ailleurs, la MSA œuvre avec les services des Conseils Généraux pour adapter le dispositif du RSA aux non salariés agricoles.

Au-delà de cet accompagnement financier, la MSA mène des actions d'accompagnement social avec ses Travailleurs sociaux auprès des exploitants mais aussi auprès des salariés des secteurs coopératifs et des petites entreprises agricoles.

Ils peuvent par exemple aider les exploitants en difficulté en facilitant les démarches vers les services et structures spécifiques et en aidant, si nécessaire, à la définition d'un nouveau projet social ou professionnel.

Ils sont également à l'écoute des difficultés d'ordre personnel, social et professionnel générées par le contexte économique.

En page 5, nous vous informons sur les axes d'interventions des Travailleurs sociaux ainsi que sur la nouvelle organisation du Service d'Action Sociale de la Fédération MSA des Portes de Bretagne.

Les Correspondants sociaux de la MSA peuvent également être sollicités (fonction nouvellement créée en Ille-et-Vilaine – cf page 7 – édition Ille-et-Vilaine) car ils œuvrent à la détection et au suivi des situations de précarité et font le lien entre les services administratifs et les services sociaux de la MSA.

Les Médecins du travail de la MSA peuvent aussi intervenir auprès des exploitants et salariés les plus exposés.

Face aux crises économiques que doit affronter aujourd'hui le monde agricole, la MSA maintient son implication auprès de ses assurés.

Contacts :

En cas de difficultés de paiement : 02 99 01 82 01

Pour un accompagnement social : site 35 : 02 99 01 80 20 - site 56 : 02 97 46 54 01

Santé Sécurité au Travail et Prévention Santé : site 35 : 02 99 01 82 14 - site 56 : 02 97 46 52 32

Le passage en Fédération des MSA d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan a nécessité quelques aménagements structurels. Au fur et à mesure, certains Services se sont recentrés sur l'un ou l'autre site, d'autres ont conservé leur implantation départementale. Les deux Services de Développement Social ont harmonisé leur fonctionnement et sont devenus depuis le 1^{er} octobre 2009, le Service d'Action Sociale. **Territoires** vous présente les grandes lignes de cette réorganisation. Vous trouverez en feuillet intercalaire la nouvelle répartition des Travailleurs sociaux sur les deux départements.

Avec 35 Travailleurs sociaux, la Fédération MSA des Portes de Bretagne dispose d'un réseau important d'intervenants dont l'activité concourt à la prise en compte de certains besoins des personnes et à un service de proximité.

Les équipes sont réparties autour de trois grands pôles dont les missions sont définies en fonction de problématiques spécifiques à chaque catégorie socio-professionnelle :

- La vie professionnelle et santé des **exploitants** (et professions assimilées) ;
- La vie professionnelle et santé des **salariés** ;
- La prévention liée au **vieillesse** et la vie sociale.

En plus de ces missions, les Travailleurs sociaux MSA peuvent développer des "**actions transversales**" (départs et séjours vacances, projets jeunes, groupes de paroles de parents d'enfants handicapés...).

Missions des Travailleurs sociaux

VIE PROFESSIONNELLE ET SANTÉ DES EXPLOITANTS ET PROFESSIONS ASSIMILÉES

Pour qui ?

☞ **Exploitants agricoles et professions assimilées** : agriculteurs, ostréiculteurs, paysagistes, entrepreneurs de travaux agricoles, artisans ruraux...

Nous intervenons en cas de

- ☞ Difficultés économiques et financières
- ☞ Problèmes de santé ou handicap
- ☞ Difficultés administratives
- ☞ Reconversion, définition d'un nouveau projet professionnel et/ou social.



VIE PROFESSIONNELLE ET SANTÉ DES SALARIÉS

Pour qui ?

☞ **Salariés agricoles** : production agricole, coopératives, industries de transformation, services et tertiaire agricoles.

Nous intervenons en cas de

- ☞ Problèmes de santé et leurs conséquences
 - financières (diminution des ressources)
 - administratives (accès aux droits)
 - professionnelles (maintien dans l'emploi et reconversion professionnelle)
 - sociales (aides techniques et/ou humaines liées au handicap)



PRÉVENTION LIÉE AU VIEILLESSE ET VIE SOCIALE

Pour qui ?

- ☞ **Préretirés et retraités agricoles**
- ☞ **Personnes handicapées et invalides agricoles**

Nous intervenons en cas de

- ☞ Difficultés liées au maintien à domicile
- ☞ Perte d'autonomie (prévention)
- ☞ Difficultés d'accès aux droits sociaux
- ☞ Besoin de lien social



Site 35 : 02 99 01 80 20 - Site 56 : 02 97 46 54 01



**Elections
MSA 2010**

■ Les élections MSA 2010 *Agir pour votre protection sociale*

La MSA est une institution à structure électorale représentative de l'ensemble de la population agricole : exploitants, salariés, employeurs de main-d'œuvre et retraités, soit près de 3 millions de personnes.

Les élus MSA sont le lien direct entre la MSA et vous. Ils sont ainsi 27 000 hommes et femmes en France qui désignent les Administrateurs des MSA, qui sont

à l'écoute de vos besoins et qui participent sur le terrain au développement des services offerts par la MSA à la population agricole.

Ce vote vous rend acteur de votre régime de protection sociale et votre voix est précieuse ; la légitimité du régime agricole étant liée à l'attachement des assurés à un régime spécifique.



Modalités de vote

Vous recevrez à votre domicile les documents de vote et pourrez voter entre le 5 et le 20 janvier 2010 pour choisir vos représentants pour 5 ans.

Vous votez dans votre collège d'appartenance, exploitants et chefs d'entreprises agricoles (actifs ou retraités), salariés (actifs ou retraités) ou employeurs de main d'œuvre à titre permanent. ■



Prévention

■ Les zoonoses *Des maladies toutes bêtes ?*

Les zoonoses, maladies transmises naturellement des animaux à l'homme, sont souvent négligées et peuvent être contractées aussi bien dans les métiers de l'agriculture, de l'environnement, de l'industrie agro-alimentaire, qu'au cours de loisirs (baignade, promenade en forêt, contact avec des animaux de compagnie) ou lors d'ingestion d'aliments souillés.

L'agent biologique responsable (bactéries, virus, parasites, champignons ou prions) suit la chaîne de transmission avec ses maillons :

- un réservoir (un animal, un environnement souillé...),
- des portes de sortie (la salive, les urines, les déjections...),
- une transmission (par voie aérienne, contact, blessure, vecteur comme la tique),
- des portes d'entrée (voies respiratoires, peau, muqueuses, voies digestives...),
- un hôte potentiel qui peut être l'homme dans son environnement de loisirs ou professionnel.

Les zoonoses ont des répercussions sur la santé très variables dans leur temps d'apparition, leur localisation, leur gravité. Certaines comme la toxoplasmose, la fièvre Q peuvent perturber le bon déroulement d'une grossesse.

Il est important de respecter les mesures de prévention spécifiques pour éviter la maladie. Le service Santé Sécurité au Travail (Médecins du travail et Conseillers en prévention) peut vous aider à évaluer le risque professionnel.

Pour plus d'information, vous pouvez vous référer aux fiches "zoonoses" sur le site : www.msaportesdebretagne.fr



Le stand des MSA bretonnes au SPACE 2009 était consacré aux zoonoses et à la prévention des risques en salle de traite.

■ La prévention des TMS

Ils frappent à la main, aux poignets, aux coudes et aux épaules... En quelques années, les Troubles Musculo-Squelettiques, les fameux TMS, ont pris une importance considérable.



Les Troubles Musculo-Squelettiques affectent les muscles, les tendons ou les nerfs (syndrome du canal carpien, tendinite des épaules...).

Prévenir et encore prévenir...

Aujourd'hui, la meilleure arme contre les TMS, c'est tout simplement la prévention, en agissant sur le travail, tant au niveau de son organisation qu'au niveau de la conception des outils et des postes de travail.

La campagne sur les TMS, initiée par le Ministère du Travail, vise à sensibiliser et informer les entreprises sur la réalité des TMS et les enjeux qui leur sont liés.

Des affiches et des tracts sont disponibles dans vos points d'accueil MSA. ■

■ Vie professionnelle

Le SEREMOR et la MSA Se faire remplacer sur l'exploitation

En 2004, le congé paternité a été instauré. Les exploitants agricoles peuvent en bénéficier mais cela implique leur remplacement sur l'exploitation.

Lorsque la MSA est sollicitée par l'exploitant ou l'exploitante pour un remplacement paternité ou maternité, ceux-ci sont automatiquement dirigés vers le SEREMOR. Ce service de remplacement, agréé par l'Inspection du Travail, est l'interlocuteur privilégié de la MSA.

En 2008, 88 droits paternité et 21 droits maternité ont été ouverts. La prise en charge par la

MSA a représenté plus de 500 000 € à raison de 146 € par journée de remplacement en lait et 155 € par jour en production porcine.

Pourtant ce dispositif reste encore méconnu. 20 % des personnes pouvant y prétendre n'en font pas la demande. Les agriculteurs, dont les femmes travaillent à l'extérieur et sont affiliées au régime général, ont également accès à cette prestation. La demande est à adresser à la MSA. ■

MSA : 02 97 46 53 13
SEREMOR : 02 97 40 38 10

Le SEREMOR et la MSA ont actualisé en septembre dernier une convention de partenariat initiée en 1999 par les deux organismes.



De gauche à droite : Michel JULARD, Président du SEREMOR et Didier LE PIMPEC, Président de la MSA du Morbihan.

■ Services Enquête nationale de satisfaction Vos avis nous intéressent

Fin septembre, la Caisse Centrale de MSA a lancé la 4^{ème} enquête nationale de satisfaction sur la qualité des services de la MSA auprès de 130 000 assurés.



Ainsi 3 000 adhérents de la Fédération MSA des Portes de Bretagne, répartis entre les deux sites (exploitants, employeurs de main d'œuvre, salariés et retraités) ont reçu par courrier un questionnaire à compléter afin d'exprimer leur opinion sur la qualité des relations avec la MSA, notamment sur des points comme l'accueil, l'information, le conseil, les courriers ou encore le traitement des dossiers.

Les résultats de cette enquête, connus en janvier 2010, seront publiés dans un prochain numéro de **Territoires**. Ils permettront d'évaluer le niveau de performance et de fixer les points d'amélioration pour répondre encore mieux aux attentes des assurés.

Nous remercions les assurés sollicités pour l'intérêt qu'ils y ont porté. ■

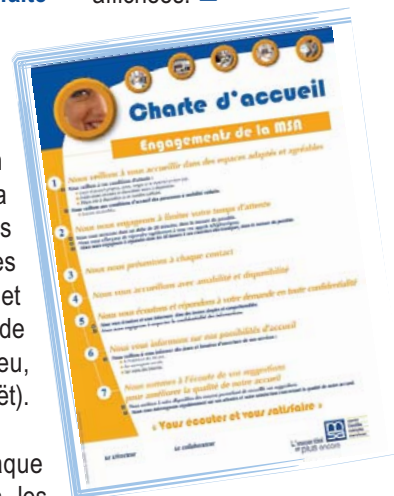
Charte d'accueil MSA L'agrément attribué

La Fédération MSA des Portes de Bretagne s'était engagée à obtenir la Charte Nationale d'Accueil des MSA (voir **Territoires** n°9) pour certains de ses points d'accueil. C'est chose faite depuis juin dernier.

assurés s'engage à respecter les recommandations préconisées dans cette charte. Les assurés pourront en prendre connaissance dans chaque hall d'accueil où elles sont affichées. ■

La demande d'agrément, déposée en février auprès de la Commission nationale d'attribution, a été accordée pour tous les sites concernés (les deux sièges de Vannes et Bruz et les agences de Vitré, Montfort-sur-Meu, Questembert et Le Faouët).

En conséquence, chaque agent en relation avec les



Accueil MSA L'agence d'Hennebont déménage

La nouvelle agence MSA d'Hennebont ouvrira ses portes au public le 2 novembre prochain au **54, rue de la Libération**. Elle remplace l'agence située jusqu'à présent à l'Espace Beaufort, 181 rue Maréchal Joffre.

Les jours et heures d'ouverture restent identiques, à savoir, tous les matins de 9H à 12H et les après-midi sur rendez-vous. ■





■ Action sanitaire et sociale

Correspondant social, un interlocuteur unique en cas de difficultés

Un contexte économique difficile, des événements familiaux douloureux (décès...), une situation sociale complexe peuvent affecter un assuré, une famille et rendre compliqué le suivi des dossiers administratifs.

La MSA d'Ile-et-Vilaine a donc décidé de créer une nouvelle fonction située entre la gestion administrative et le domaine social : il s'agit de proposer aux personnes en situation difficile, même passagère, la mise à disposition d'un interlocuteur unique à la MSA qui pourra se déplacer à domicile.

Celui-ci, le Correspondant social, prendra en charge les aspects administratifs de la

situation quel que soit le domaine de protection sociale concerné (santé, famille, retraite, cotisations...). Il pourra aussi prendre contact avec un Travailleur social si la situation le justifie ou avec d'autres organismes.

Cette nouvelle fonction, qui existe déjà sur le Morbihan, sera mise en place progressivement sur le département de l'Ile-et-Vilaine sur le dernier trimestre 2009. ■

Contact :
Béatrice LEGENDRE
02 99 01 81 58

■ Services

Enquête nationale de satisfaction Vos avis nous intéressent

Fin septembre, la Caisse Centrale de MSA a lancé la 4^{ème} enquête nationale de satisfaction sur la qualité des services de la MSA auprès de 130 000 assurés.



Ainsi 3 000 adhérents de la Fédération MSA des Portes de Bretagne, répartis entre les deux sites (exploitants, employeurs de main d'œuvre, salariés et retraités) ont reçu par courrier un questionnaire à compléter afin d'exprimer leur opinion sur la qualité des relations avec la MSA, notamment sur des points comme l'accueil, l'information, le conseil, les courriers ou encore le traitement des dossiers.

Les résultats de cette enquête, connus en janvier 2010, seront publiés dans un prochain numéro de *Territoires*. Ils permettront d'évaluer le niveau de performance et de fixer les points d'amélioration pour répondre encore mieux aux attentes des assurés.

Nous remercions les assurés sollicités pour l'intérêt qu'ils y ont porté. ■

■ Services

Accueil MSA Nouveaux locaux, nouveaux horaires à Janzé

Depuis le 19 octobre dernier, la permanence de Janzé se tient dans de nouveaux locaux situés au 6, rue du Docteur Roux et fonctionne désormais en mode agence.

Les horaires d'ouverture ont en effet été modifiés pour un accueil optimisé du public :

- le mardi 9H/12H - 14H/17H
- le mercredi 9H/12H - 14H/17H
- le vendredi 9H/12H sur rendez-vous.



Charte d'accueil MSA L'agrément attribué

La Fédération MSA des Portes de Bretagne s'était engagée à obtenir la Charte Nationale d'Accueil des MSA (voir *Territoires* n°9) pour certains de ses points d'accueil. C'est chose faite depuis juin dernier.

assurés s'engage à respecter les recommandations préconisées dans cette charte. Les assurés pourront en prendre connaissance dans chaque hall d'accueil où elles sont affichées. ■

La demande d'agrément, déposée en février auprès de la Commission nationale d'attribution, a été accordée pour tous les sites concernés (les deux sièges de Vannes et Bruz et les agences de Vitré, Montfort-sur-Meu, Questembert et Le Faouët).

En conséquence, chaque agent en relation avec les





Autres horizons

■ L'Association Les Hardys Béhelec Un groupement d'établissements et de services

Située dans le Morbihan, l'association a été créée en 1983 par la MSA, le Centre de Réadaptation de Billiers et la commune de Saint-Marcel.

Elle regroupe plusieurs établissements et services qui œuvrent pour l'insertion socio-professionnelle de personnes adultes handicapées psychiques.

Un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) et un foyer d'hébergement ont été construits dès 1984.

- **L'ESAT** est une structure de travail adapté, dans laquelle des personnes en situation de handicap exercent une activité professionnelle dans des conditions de travail aménagées et bénéficient d'un soutien médico-social et psycho-éducatif. L'établissement de Saint-Marcel accueille 55 adultes handicapés psychiques, de 20 à 60 ans.

- **Un foyer d'hébergement** : il dispose d'un agrément de 32 places adultes. Il

sera prochainement transformé en un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) pour une demande de 65 places.

- **Une Unité d'Accueil à Temps Partiel (UATP)** : ce service, d'une capacité d'accueil de 5 places, répond aux besoins de personnes présentant diverses difficultés et ne pouvant plus travailler à temps complet ; elles travaillent par demi-journée et sont prises en charge dans le but de maintenir des acquis.

- **Une entreprise adaptée "Les Ateliers de l'Oust"** : elle est située sur la commune de Sérent. Elle est agréée pour 14 places adultes.

L'association possède un large éventail d'activités en production propre et prestations de services : production et ventes de fleurs et de légumes (paniers aux particuliers et entreprises), espaces verts, poulaillers, bois de chauffage, buanderie, ménage, restauration... ■



25^{ème} anniversaire

Portes Ouvertes (tout public)



Pour fêter son 25^{ème} anniversaire, l'association Les Hardys Béhelec organise un après-midi Portes Ouvertes :

**le jeudi 19 novembre 2009
(de 14h30 à 17h30)**

Au programme :
présentation de la structure, visite des locaux, inauguration d'un nouveau poulailler...

Contact : ESAT de Saint-Marcel : 02 97 75 20 50

Internet

Attention au "PHISHING"

Depuis quelques temps, des services publics et des banques signalent des mails frauduleux (ou "phishing"). Ces mails invitent les personnes qui les reçoivent à transmettre des données personnelles via l'accès à un site WEB (coordonnées bancaires, numéro de carte bancaire...).

Soyez vigilants : en aucun cas, la MSA n'utilise la messagerie pour vous demander des informations personnelles. ■

Agenda

Conférences-débats,
organisées par les élus MSA
ouvertes à tous - entrée gratuite

EN ILLE-ET-VILAINE

La maladie d'Alzheimer, parlons-en !

12 novembre à 20H à Domagné
28 janvier à 20H à Guipel

Le stress, parlons-en ensemble

17 novembre à 20H15 à Dol-de-Bretagne

Les allergies

19 novembre à 20H à Rannée
29 janvier à 20H15 à Tinténiac

La révision du code de la route

19 novembre à 20H15 à Pipriac
26 novembre à 20H à Saint-Brice-en-Coglès
1^{er} décembre à 20H15 à L'Hermitage
10 décembre à 20H à Vitré

Etre parents aujourd'hui

24 novembre à 20H à Bain-de-Bretagne

La douleur

1^{er} décembre à 20H à Liffré

La mémoire

3 décembre à 20H à Louvigné-du-Désert

Transparence alimentaire - Que trouve-t-on
réellement dans nos assiettes ?

19 janvier à 20H à Vendel
28 janvier à 20H à Retiers

Les Accidents Vasculaires Cérébraux (AVC)

19 janvier à 20H15 à Montfort-sur-Meu

Les accidents domestiques

21 janvier à 20H à Chevaigné

Le sommeil... et si votre santé en dépendait ?

21 janvier à 20H15 à Le Grand-Fougeray

Cancer du sein Elles y participent et vous ?



Comme tous les ans depuis 1994, le mois d'octobre est rose : c'est la couleur de la campagne de sensibilisation pour le dépistage du cancer du sein en France et dans le monde. Lancée le 1^{er} octobre dernier, elle appelle les femmes de 50 à 74 ans à participer aux actions de dépistage.

En France actuellement, une femme sur huit court le risque de développer un cancer du sein. Un risque qui diminue considérablement si le mal est détecté suffisamment tôt.

La Fédération MSA des Portes de Bretagne s'associe à cette campagne. Des dépliants sont à votre disposition dans tous ses lieux d'accueil. ■

**Le dépistage organisé
du cancer du sein,
DÈS 50 ANS, C'EST TOUS LES 2 ANS**